Section du 54

Solidaires Finances Publiques 54
SYNDICAT NATIONAL
Section de la Meurthe-et-Moselle

Compte-rendu du CSAL du 22-03-2024

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du CSAL 16 janvier 2024 (vote)
2. Bilan de l'exécution budgétaire 2023 et document prévisionnel de gestion 2024 (information)
3. Tableau de bord 2023 du plan local de transition environnementale (information)
4. Bilan de la formation professionnelle 2023 et plan de formation 2024 (information)
5. Questions diverses

Présents pour la DDFIP54 :

- M Olivier INVERNIZZI, Président en remplacement de M Bertrand GAUTIER excusé
- M Hervé WILLER
- M Eric GUERNIER
- Mme Patricia VILMAIN
- M Julien PEYRISSAGUET

Solidaires assure le secrétariat de la séance.

Liminaire de Solidaires Finances Publiques.

Réponse de la DDFIP54 à la liminaire de Solidaires et aux propos liminaires de la CGT :
Pour le bilan de la formation, la restitution a été compliquée, les données issues de Semafor doivant être retraitées.
Suite à une énième remarque sur la non transmission des documents dans les délais, la DDFIP54 précise qu'ils étaient jusque-là respectés. Les représentants des personnels ont pu constater le contraire à plusieurs reprises par le passé.
Recrutement, la DDFIP54 s'en félicite et constate que 870 agents sont recrutés en 2024, toutes les listes complémentaires ont été appelées.
SOLIDAIRES regrette vivement qu'aucune autre réponse, en lien avec notre liminaire, ne nous ait été apportée, en particulier en ce qui concerne les admissions en non valeur.

1) Approbation du procès-verbal du CSAL 16 janvier 2024 (vote)

vote POUR
Solidaires n'a pas participé au vote dans la mesure où ses représentants n'ont pas siégé le 16 janvier (CSAL en partie sur les suppressions d'emplois).

2) Bilan de l'exécution budgétaire 2023 et document prévisionnel de gestion 2024 (information)

En entrée en matière, M WILLER nous précise que le budget est un document prévisionnel que la DDFIP54 s'efforce de piloter avec des éléments qu'ils ne peuvent pas toujours prévoir.
Il nous indique donc que l'exécution 2023 est très différente de l'exécution 2022.
Que les variables résident sur les abondements réalisés en cours d'exercice.
Que l'exercice 2024 ne dérogera pas à la règle.

A) Bilan de l'exécution budgétaire 2023 :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les abondements significatifs :

Pour 2023, la DGF initiale s'élève à :

- 2 378 109 € en Autorisation d'Engagement (AE),
- 3 401 612 € en Crédits de Paiement (CP).

Les abondements reçus en cours d'exercice se sont élevés à 75 221 € pour les crédits de niveau 2 et à 553 018 € pour les crédits de niveau 3.

Section du 54

Solidaires Finances Publiques 54
SYNDICAT NATIONAL
Section de la Meurthe-et-Moselle

Après neutralisation des taxes foncières (qui ne sont plus à payer par la DDFIP54) et après correction de l'impact de la variation des restes à payer 2022-2023, l'exécution budgétaire 2023 s'est établie en baisse de 0,26 % par rapport à 2022.

- L'évolution des dépenses 2002/2023 par activités :

- **les dépenses immobilières** (la plus grosse part du budget) après neutralisation des taxes foncières sont en hausse de 7,96 %. Cette hausse est due à l'augmentation des coûts de l'énergie et autres fluides, aux dépenses de service (gardiennage HDF + mise en place de vigile à Vandoeuvre et Longwy), aux dépenses d'entretien courant. Montant des dépenses atténué par la baisse des dépenses d'entretien lourd et la baisse sur les loyers. Sur ce dernier point, petite précision de M WILLER, on engrange les bénéfices des fermetures de sites (gain de 115 000 €). Pour information, les trois locations immobilières les plus élevées sont la Trésorerie d'Essey-les-Nancy (62 872 €), le CIF de Nancy (60 167 €) et la Paierie Départementale (33 000 €).
- **les dépenses métiers** sont en baisse de 5,1 %. Cette baisse est due essentiellement aux frais d'affranchissement et d'impression-reprographie. Cette baisse est cependant atténuée par une augmentation des frais de déplacement-mission et de justice. Pour information, les frais d'affranchissement en 2016 s'élevaient à plus d'un million (soit une baisse de près de 66%).
- **Les dépenses informatiques** sont en hausse de 35,7 %. Cette hausse est due essentiellement aux dépenses relevant de l'installation de la TOIP à Toul, Lunéville et Longwy. Pour information, toutes nos dépenses d'acquisition de matériel sont désormais traitées par la Direction Générale.
- **Les dépenses de fonctionnement courant** sont en baisse de 18,3 %

B) Document prévisionnel de gestion 2024 :

La DGF initiale 2024 est en baisse de 5, 21 %.

Les frais de déménagement sont estimés (au vu des expériences passées) entre 200 et 300 000 euros. Ils seront financés par la DG (SpiB2B).
Suite à ce prochain déménagement des économies sur les fluides et de gardiennage auraient pu être attendues. Or ce ne sera pas le cas parce que les dépenses de chauffage pèsent le plus au début de l'année (facture de décembre 2023 à avril 2024) mais également parce que le gardiennage du bâtiment (libéré en novembre) devra être assumé sur la totalité de l'année 2024, voire sur 2025 si la cession du bâtiment n'intervient pas dans l'année qui suit sa libération (avant sa remise aux Domaines).

La DDFIP54 a présenté son budget prévisionnel 2024 comportant 3 axes principaux de diminutions de dépenses (160 000 €) :

- Axe 1 : réduction achats de matériels (- 90 000 €). Il n'y a pas d'achats prévus de mobiliers de bureau, ni de véhicule (la DG va doter la DDFIP54 d'un nouveau véhicule électrique).
- Axe 2 : entretien lourd et entretien courant (- 35 000 €). En neutralisant les dépenses relatives aux dégradations suites aux émeutes en juin 2023 de Longwy et Vandoeuvre, des baisses de 20 000 € sur les dépenses d'entretien des bâtiments et 15 000 € sur les réparations d'ascenseurs sont attendues.
- Axe 3 : Fournitures et moyens généraux (- 35 000 €). Les badgeuses ont été remplacées en 2023 et il n'y a pas d'achats massifs de sacs à dos, casques ou encore container de tri etc

… prévus. Les achats se feront désormais au cas par cas.

Les travaux de réaménagement de l'accueil du CFP de Vandoeuvre (rampe extérieure PMR incluse) vont s'étaler jusqu'à l'été 2024. Ils sont estimés à 160 000 euros et seront financés principalement à l'aide de crédit particuliers par la DG (SPiB2C).

Pour info et si vous ne l'aviez pas encore remarqué, nous entrons dans une période de rigueur budgétaire. Celle-ci va bien entendu concerner également la DGFIP.
Mais depuis 3 ans, la DDFIP54 restitue des crédits. Dans la mesure où nous jouons le jeu, si nous avons besoin de crédits, nous les demanderons (mais allons-nous les obtenir????)

Le projet cité (enveloppe de 35 millions) concerne exclusivement le volet immobilier. Le volet « mobilier » sera à la charge des Directions. L'installation des 4 cafeterias/espaces convivialité seront à la charge de la DDFIP54.

3) Tableau de bord 2023 du plan local de transition environnementale (information)

Il est fait ici référence au plan de transition environnementale.
Il s'agit en fait uniquement d'un comparatif de valeurs.
Le but étant d'arriver à la diminution de 22 % des émissions de gaz à effet de serre.
En 2025, la mesure sera effectuée sur les données 2024. Nous sommes donc entrés dans la dernière année de mesure des efforts accomplis. Il ne faut donc pas se relâcher et redoubler d'efforts !
Dans le cadre de la mobilité : une enquête a été menée sur le site de Vandoeuvre, le diagnostique est fait mais le plan n'est pas sorti.
Du fait de l'acquisition de véhicules électriques, on constate la baisse de la consommation de carburant (actuellement notre parc en compte 2 sur 7. Avec la prochaine dotation de la DG, la DDFIP54 sera dotée de 3 véhicules électriques).
Une campagne d'affichage par autocollants apposés dans les véhicules de la DDFIP54 indique qu'il ne faut pas dépasser 110 km/heure lors des déplacements.
Une révision des carnets de bords est prévue afin de mutualiser les déplacements (privilégier le covoiturage dès que possible).
Une communication reste à faire dans le cadre de la mobilité douce à l'intention des agents utilisateurs de vélo, covoiturage ou trottinette pour les inciter à avoir recours au « forfait mobilités durables »

SOLIDAIRES demande si dans le plan 2019 – 2025, il a été mesuré l'impact qu'ont ou ont eu les fermetures de structures sur le déplacement des agents. Pour le moment, non, mais cela sera sans doute mesuré, une enquête auprès des agents pour la détermination des émissions des gaz à effet de serre ayant été réalisée en 2019. Quid également de l'impact du télétravail ? On constate moins de déplacement mais augmentation d'autres coûts plus personnels.
Les données référencées dans ce tableau de bord de la transition environnementale sont donc incomplètes.

En matière de déplacements, la DDFIP54 précise que tous les sites ne sont pas équipés de véhicules électriques cependant les agents sont équipés d'ordinateur permettant la possibilité d'assister en visio aux réunions, etc ... limitant du coup les déplacements.

Au cours du dernier quadrimestre 2023 : on a constaté une baisse du chauffage (- 3,4%), une augmentation de la consommation électrique (+ 5,8%) ainsi qu'une diminution du nombre d'impressions (-21,4%).
L'absence de bouclier tarifaire appliqué

uniquement aux particuliers et à certaines professions démontre que même avec une baisse de la consommation (10%) on constate une tarification en très nette hausse (+ 128,9%).

4. Bilan de la formation professionnelle 2023 et plan de formation 2024 (information)

Restitution des informations tardives de Semafor (avec par ailleurs des données pas forcément pertinentes).
Les restitutions Flore/Semafor ne seraient pas optimum et pourraient expliquer la diminution importante du nombre d'agents ayant suivi des jours de formation.
Le fait que les services soient à flux tendu explique peut-être que les agents ne s'inscrivent pas forcément aux sessions de formation qui pourraient les intéresser.
Pour information, le calendrier des formations du CIF est disponible sur Ulysse 54. Une communication aux chefs de service va être effectuée.
Petit rappel, avec Semafor : c'est l'agent qui initie la démarche. C'est donc à lui de solliciter directement les formations dont il peut avoir besoin. Cette démarche peut être réalisée suite au besoin de formation indiqué lors de l'entretien professionnel annuel. Les convocations sont directement envoyées par l'applicatif.
Pour les nouveaux agents, en revanche, il existe un passeport de formation (besoins spécifiques à l'exercice de la mission).
Lors de la mise en place du SIP de demain, un parcours de formation sera mis en place.

Le taux des absents de la formation est en augmentation (+ 8,3%), ce nombre tient compte des agents qui se désistent directement dans Semafor sans que l'organisme de formation ou les chefs de service en soient informés.

Les formations de préparations aux concours et examens professionnels sont en hausse avec un taux de réussite notable aux concours et examens.

En 2023, la DDFIP54 a accueilli :

- 9 apprentis en contrat d'alternance. Le niveau de diplôme préparé s'étend du BTS au Master.
- 8 contractuels (7 pour des contrats de 3 ans, 1 pour un contrat d'un an). Plusieurs contractuels sont admissibles au concours 2024 de contrôleur externe et un est admis au concours d'agent C.
- 3 contrats de service civique (SIP Longwy, Nancy et Vandoeuvre).
- 2 contrats PACTE ont été recrutés au 1er décembre 2023 (deux contrats « technique » et « adminstratif » recrutés en 2022 ont eté titularisés en 2023.
- 19 demandes de stages ont été accordées (34 non pas été admises). La durée moyenne du stage est de 2,5 mois. Même si l'accompagnement est chronophage, le retour des chefs de service est positif. Deux étudiants accueillis ont réussi le concours d'inspecteur des finances publiques.

En termes d'attractivité, la DDFIP intervient auprès des Universités et Lycées mais malgré cela, elle reconnaît souffrir d'une attractivité moyenne.
Dailleurs, SOLIDAIRES FINANCES, lors de la rencontre avec Mme la Préfète, a clairement fait état que le manque d'attractivité de notre Administration était surtout lié à notre rémunération.

SOLIDAIRES, sur le point « Formation Professionnelle », entre autres, indique qu'à l'avenir l'envoi des documents hors délai entraînera obligatoirement et officiellement le retrait du point à l'ordre du jour.

<u>Plan local de formation 2024</u> :

Cinq actions emblématiques sont proposées :

- Facturation électronique (information et présentation),
- enrichissement du parcours de formation « PILAT »,
- formation mettant l'accent sur le développement des compétences numériques de l'ensemble des agents de la DGFIP,
- formation destinée à consolider les fondamentaux du management, le management à distance
- être écoresponsable au bureau : sensibilisation aux enjeux écologiques et compréhension des leviers accélérateurs de la transition écologique.

Les futurs formateurs sont en cours de formation.

SOLIDAIRES insiste sur l'intérêt des formations à distance (en particulier pour les sites éloignés de Nancy comme les CFP de Briey et Longwy). La DDFIP indique que la Formation Professionnelle n'a la main que sur les formations de préparations aux concours. Il va donc falloir progresser sur la possibilité d'organiser d'autres types de formation (formation descendante). Les formations en présentiel sont recommandées dès lors qu'il y a besoin d'interactions.

Il a été demandé que soit indiqué aux Organisations Syndicales le nombre de formations refusées par les Chefs de service. Affaire à suivre ...

5) Questions diverses

- **Nouvelle cité :** L'accueil de la Cité sera un accueil d'orientation.
  La DDFIP 54 travaille sur l'organisation de l'accueil à Vandoeuvre et à la Nouvelle Cité. Il faut revoir les paramètres d'accueil en général. Il faut penser autrement. Pour la Cité les personnels d'accueil seront associés à la réflexion.
  Dans le cadre de la FS, et de la visite du SIP de Nancy, l'accueil et le SIP de demain interrogeaient de nombreux collègues.

- **Le pont du 10 mai :** ce sujet prend des proportions dans les services. La position de la DDFIP54 est incomprise.
- **Etude ratio charges/effectifs du SDIF de Meurthe-et-Moselle** : la demande sera remontée.
- **Douches à la Nouvelle Cité :** 2 douches sont prévues au bâtiment 1 dont accès en PMR mais elles ne seront pas accessibles aux agents (actuellement des agents de la cité ont demandé l'accès aux douches, ils sont sans réponse à ce jour. Affaire à suivre ...)
- **Expérimentation ROC-SP :** le processus de développement va reprendre. Les restitutions des GT nationaux doivent permettre l'exploitation de cette application. Le retour à RAR serait catastrophique. Pour le moment, pas de déploiement aux autres départements. Il est urgent d'attendre … Conclusion, on généralisera à l'ensemble du territoire une application qui ne fonctionne pas dans le 54.

Vos représentant.es Solidaires Finances Publiques au CSAL de la DDFIP 54

Jean-Christophe BERCHE

Cécile DOTTO

Laurent RETIERE

Agnès THIRIAT